

Corps :	Agrégé
Discipline :	Sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie de la construction
Profil :	Enseignant de physique appliquée aux équipements énergétiques du bâtiment – département GTE
PROFIL ENSEIGNEMENT	
Composante :	IUT DE VILLE D'AVRAY
Référence composante :	Département GTE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENSEIGNEMENT	
Profil :	<p>Le(a) candidat(e) choisi(e) devra prendre en charge des enseignements au sein du département Génie Thermique et Énergie de l'IUT de Ville d'Avray.</p> <p>Le(a) candidat(e) sera amené (e) à intervenir dans les disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Machines Thermiques (montage/démontage de moteurs) - Bureau d'études, Confort Thermique - Thermique du bâtiment - Réglementation thermique - Maintenance des équipements thermiques - Informatique <p>Une grande partie de ces enseignements se déroulent sous forme de Travaux Pratiques. Le(a) candidat(e) devra donc s'impliquer dans le fonctionnement des laboratoires des matières citées (gestion des matériels et des fluides, élaboration de nouvelles manipulations, modernisation des manipulations...).</p> <p>L'enseignant(e) recruté(e) sera amené(e) à participer aux diverses activités d'encadrement spécifiques aux étudiants en IUT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets tuteurés ; - Les études techniques ; - Les suivis de stage ; <p>Une expérience de l'enseignement des matières fondamentales du Génie Thermique et Énergie sera très appréciée.</p>
Département d'enseignement :	GTE
Lieu(x) d'exercice :	IUT de Ville d'Avray 50 rue de Sèvres

Equipe pédagogique :	92410 Ville d'Avray IUT de Ville d'Avray - Département GTE
Nom du directeur de département :	Lavinia GROSU
Tél. du directeur de département :	01 40 97 58 01
Email du directeur de département :	lavinia.grosu@parisnanterre.fr
URL du département :	https://cva-gte.parisnanterre.fr/diplome-universitaire-de-technologie-gte-
DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES :	Le(a) candidat(e) devra s'impliquer dans les tâches administratives du département : direction des études, gestion des poursuites d'étude, gestion des stages, des projets etc.
MOYENS	
Moyens matériels :	10 laboratoires pédagogiques
Moyens humains :	2 PU, 7 MCF, 8 PRAG, 1 PRCE, 2 secrétaires et 2 techniciens
Moyens financiers :	
Autres moyens :	
AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	
Evolution du poste :	
Rémunération :	

Modalités de transmission des dossiers de candidatures



PROCEDURE DEMATERIALISEE

Le poste est publié sur GALAXIE **du vendredi 18 septembre 2020 à 10 heures au Vendredi 9 octobre 2020 à 16 heures** à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm

Des informations sont également disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante :

<https://www.parisnanterre.fr/titulaires/campagne-d-affectation-des-enseignants-du-second-degre-362144.kjsp?RH=1211550295466>

Le dossier de candidature à un emploi de type second degré dans l'enseignement supérieur est dématérialisé.

La candidature et le dépôt des pièces à joindre au dossier sont obligatoires dans l'application GALAXIE pour que la candidature soit valide. Les candidats doivent déposer leur candidature directement dans GALAXIE/module VEGA ainsi que les documents obligatoires.

La liste des pièces obligatoires est :

> Pour tous les candidats :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- Copie du dernier arrêté de promotion ou de classement (pas de copie écran i-prof) ;
- Copie du dernier arrêté d'affectation (pas de copie écran i-prof) ;
- Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, service national, congé sans traitement, etc.) ;
- Justificatif RQTH (le cas échéant).

> Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé :

- Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.



Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du Vendredi 9 octobre 2020 (16 heures)